

---

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

---

### **Suspension et refonte du RPA sur le sucre : une première étape franchie !**

**Ce 30 avril, en Comité de Gestion, les Etats membres ont adopté à une large majorité la proposition de la Commission européenne visant à suspendre l'utilisation du Régime de Perfectionnement Actif (RPA) pour l'importation de sucre brut sur le territoire communautaire, pour une durée d'un an, à compter de la fin mai 2026.**

Ce régime douanier est destiné à importer des produits dans l'UE, en exemption de droits, à la condition qu'ils fassent l'objet d'une exportation ultérieure hors UE, après transformation. **Dans le cas du sucre, son utilisation a progressivement été détournée de son objet initial**, pour être utilisé à des fins d'optimisations économiques et logistiques.

**Pire : il est devenu destructeur de valeur pour la filière betterave-sucre européenne**, en tirant vers le bas le prix européen du sucre. Autrefois anecdotique, son utilisation croissante a permis l'importation de plus de 700 000 de sucre au cours de la dernière campagne (2024-2025), soit 73% des volumes totaux de sucre brut importés dans l'UE pour raffinage ! Depuis plusieurs années, la CGB appelle à réformer ce régime. L'ensemble de la filière européenne s'est mobilisé pour obtenir l'engagement de sa suspension, le 26 janvier dernier, par le Commissaire Hansen.

**La CGB se félicite donc de l'adoption, ce jour, par les Etats membres de la proposition de la Commission de suspendre ce régime, pour une durée d'un an renouvelable, à partir de fin mai.**

**Franck Sander, Président de la CGB déclare :** « *Je me réjouis de cette annonce et remercie personnellement Annie GENEVARD, ministre de l'Agriculture et Christophe HANSEN Commissaire européen à l'Agriculture d'avoir contribué activement à cette suspension. J'y vois aussi une prise de conscience des Etats-membres et de la Commission du besoin de soutenir la production communautaire lorsqu'elle est attaquée par des importations excessives et d'en restaurer la valeur.* »

**Guillaume Gandon Vice-Président de la CGB en charge des sujets européens, ajoute :** « *Ce régime est suspendu pendant un an. Ce délai doit être mis à profit pour proposer une refonte totale de ce système et revenir enfin à l'esprit du RPA : ne permettre l'importation de denrées que si elles sont effectivement utilisées à des fins d'exportation, en imposant le respect d'une traçabilité stricte. Toutes autres utilisations de ce régime doivent être définitivement bannies, et nous y veillerons.* »